

de l'humidité. Par conséquent, si le sol est léger, les sillons devront être profonds, tandis que dans les terres argileuses et compactes, ils ne devront entamer qu'un peu la surface.

(A continuer)

REVUE DE LA SEMAINE

Les journaux européens nous ont apporté la semaine dernière, une lettre du cardinal Patrizzi, vicaire de Sa Sainteté, au ministre de l'intérieur du gouvernement piémontais, concernant les représentations théâtrales.

Depuis la prise de Rome par l'inique Victor-Emmanuel, la Ville Eternelle est devenue une sentine de vices et de turpitudes de toute espèce. On pourrait dire aujourd'hui que Rome est une ville d'infamies. Parmi les causes qui ont amené ces désordres, nous devons citer en premier lieu les théâtres dont les représentations scandaleuses s'étaient hideusement au grand jour, outrageant la morale publique. Pour tâcher de faire cesser ces abominations le Cardinal Patrizzi a cru de son devoir d'en avertir l'Excellence Piémontaise dans un document dont voici la traduction :

" Excellence,

" L'immoralité et l'irréligion dont on donne le spectacle sur les théâtres de Rome, sont arrivées à un tel point, que ceux qui ont conservé un dernier reste de pudeur ou de simple honnêteté civile ne peuvent y assister. Quant aux Romains bons et religieux, ils en éprouvent une telle amertume qu'ils sont profondément étonnés en voyant qu'un gouvernement, qui veut se faire respecter, permette l'exécution de productions dont seraient effrayés les peuples les moins civilisés et peut-être même les barbares, chez lesquels le sens moral et religieux ne serait pas complètement éteint.

" Vous ne serez donc pas surpris si, pour accomplir un devoir sacré de conscience et conformément aux fonctions que j'exerce en cette ville, en représentant le Saint Père dans son autorité spirituelle, je viens par la présente vous adresser les plus vives réclamations contre l'impiété, l'impudence et le cynisme révoltant dont abondent presque toutes les productions qui sont exécutées actuellement sur les théâtres de Rome. Je crois inutile d'énumérer toutes ces productions que vous devez certainement connaître. Vous savez aussi que dans ces productions on ne fait que censurer et mettre en ridicule tout ce qu'il y a de plus religieux; on n'épargne ni les injures, ni les sarcasmes contre tout l'ordre ecclésiastique, en commençant par la haute hiérarchie et en allant jusqu'au clergé le plus infime. On représente des faits, des histoires, des anecdotes qui sont ou faux ou dénaturés, de manière à faire ressortir ce qu'on prétend à tort qu'il y a de laid et de malhonnête à la charge des personnes les plus distinguées qui, ayant occupé pendant leur vie les premiers grades de l'Eglise, aujourd'hui qu'elles sont défuntes, ont plus encore de droit à ce que leur tombe ne soit pas troublée par les injures et les calomnies les plus odieuses.

" Je n'exagère pas et j'en appelle à vous-même en déplorant des fautes si abominables, dont, d'ailleurs, vous trouverez les témoignages dans Rome tout entier. Qu'il me soit permis maintenant de vous adresser une demande : Le gouvernement croit-il pouvoir tolérer ces abus, ou bien manque-t-il de force pour les réprimer ? La première hypothèse lui ferait trop de tort, et je ne voudrais pas l'admettre ; la seconde hypothèse démontrerait une faiblesse trop humiliante pour une autorité ; on ne pourrait pas alléguer ici le prétexte que la liberté dont on fait tant de bruit aujourd'hui paralyse l'ac-

tion du pouvoir, car si malheureusement on appelait liberté la licence la plus effrénée, l'abus le plus énorme de la libre pensée, même quand celle-ci a un but impie et immoral, il ne nous resterait plus qu'à plaindre la société humaine qui se jetterait sans retenue dans la dissolution et dans la barbarie.

" Je crois en tout cas que le gouvernement est étroitement obligé à mettre un terme à ces abus, qui offensent directement Dieu, l'Eglise et la société civile même, qui a aussi le droit de ne pas voir ainsi maltraiter sa propre religion et offenser de la sorte les bonnes mœurs. Cela est exigé par la loi divine, qui prescrit d'honorer les ministres du Seigneur, qui tôt ou tard les vengera des injures qui leur sont faites. Cela est aussi réclamé par l'article premier du Statut du royaume qui, s'il n'est pas réduit à l'état de lettre morte, déclare hautement que la religion catholique est la religion de l'Etat. Finalement l'intérêt matériel du gouvernement exige qu'on mette un frein à des abus si intolérables, car une fois que le peuple sera habitué à mépriser les autorités ecclésiastiques et tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, il pourra facilement ou ne pas tenir compte des autorités laïques ou bien les mépriser, et susciter par conséquent des désordres continuels et des révolutions pour empêcher le gouvernement de réorganiser la société qui est aujourd'hui si troublée.

" Le sujet que je traite ici est d'une si haute importance, que je me dispense d'insister et de faire des prières pour qu'il soit pris en considération sérieuse par Votre Excellence, et pour qu'on prenne par conséquent des mesures propres et efficaces pour porter remède à un mal aussi grand. Je crois, en outre, devoir vous prévenir que, dans le cas où l'on ne pourvoit pas immédiatement aux désordres en question, je serai obligé de publier la présente lettre dans quelque journal, et cela pour l'acquies de ma conscience et pour montrer au public religieux, formalisé peut-être du silence gardé jusqu'à présent par l'autorité ecclésiastique, qu'on n'a pas manqué d'adresser au gouvernement les plus vives réclamations sur une affaire de si haute importance.

" J'exprime en attendant à Votre Excellence l'assurance de ma particulière considération.

" C. CARD. PATRIZZI, vicaire de Sa Sainteté.

" Du vicariat, le 28 août 1872. "

Ce n'est plus un simple journaliste qui parle ici, c'est l'autorité compétente qui signale au pouvoir civil les désordres qui se commettent au nom de la liberté. Sans fiel et sans exagération le vénéré Cardinal montre le mal et met le gouvernement en demeure de le guérir.

Cette lettre n'est pas restée sans réponse. Après avoir réfléchi pendant huit jours, le ministre de Victor-Emmanuel a écrit au Cardinal-Vicaire qu'il est dans l'erreur la plus profonde et que tout va pour le mieux sous le sceptre piémontais. En un mot toute la lettre du ministre n'est qu'un tissu de mensonges débités avec impudence. Il est bien le digne disciple de Cavour.

Sous le titre : *Apparition de la Ste. Vierge en Alsace*, une feuille religieuse allemande en date du 18 septembre, contient un récit merveilleux que nous voulons faire connaître à nos lecteurs.

" Une personne absolument digne de foi, écrit un correspondant du duché de Bade, ayant pris les renseignements les plus minutieux, nous communique sur un événement merveilleux les détails que voici :

" Près de la station de Witerthal, située sur la ligne ferrée qui, à Schlestadt, se bifurque vers les Vosges, s'élève un